Séance du conseil communautaire

Jeudi 1er mars 2018

ORDRE DU JOUR

Finances / budget

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2018-022 : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**
Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
Le conseil communautaire est amené à se prononcer, dans les deux mois qui précède le vote des budgets primitifs, sur les principales orientations budgétaires de l'exercice.
Le rapport d'orientations budgétaires est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2018-023 : **ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL**
Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE
En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget principal 2018, à hauteur de 8000 € à l'article 2135 et de 4600 € à l'article 2158.
→ Note de synthèse n°1

Assainissement

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2018-024 : **CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE SERIGNAN-DU-COMTAT DANS LA STATION D'EPURATION DE CAMARET-SUR-AIGUES / APPROBATION**
Rapporteur : M. Julien MERLE
Le conseil communautaire est amené à approuver la convention de déversement des eaux usées de Sérignan-du-Comtat dans la station d'épuration de Camaret-sur-Aigues pour l'année 2018. Cette convention tripartite (Communauté de communes, SUEZ Environnement et VEOLIA-CEO) a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du transport et du traitement des eaux usées des usagers de la commune de Sérignan-du-Comtat dans la station d'épuration de Camaret-sur-Aigues.
Le projet de convention est joint en annexe.
→ Note de synthèse n°2

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2018-025 : **DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'UN PETITIONNAIRE DE SERIGNAN-DU-COMTAT / DECISION DU CONSEIL**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à donner son avis sur une demande de réactualisation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, formulée par un pétitionnaire de Sérignan-du-Comtat.

→ Note de synthèse n°3

Environnement / déchets ménagers

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2018-026 : **REGLEMENT MODIFIE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, joint en annexe, modifié à la suite de la mise en service des colonnes enterrées et de diverses modifications légales et règlementaires.

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2018-027 : **REGLEMENT MODIFIE DU SERVICE DE RETRAIT DES ENCOMBRANTS CHEZ LES PARTICULIERS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement du service de retrait des encombrants chez les particuliers, joint en annexe.

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2018-028 : **REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES MODIFIE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement intérieur des déchetteries, joint en annexe, modifié en raison du changement de tarifs appliqués aux usagers ayant perdu leur carte de déchetterie et aux professionnels pour les déchets verts.

Les règlements modifiés sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°4 pour les questions n°5,6 et 7

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2018-029 : **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS AVEC ECO DDS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le président de la Communauté de communes à signer l'avenant de la convention de recyclage des déchets diffus spécifiques ménagers avec Eco-DDS, qui a pris effet depuis le 1er janvier 2018.

L'avenant est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°5

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2018-030 : **CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC LA DISTILLERIE DU BOIS DES DAMES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le conseil communautaire est appelé à approuver les termes de la convention à passer avec la Distillerie du Bois des Dames sise à Violès, en vue de la valorisation des déchets verts reçus en déchetterie, et à autoriser le Président à la signer.

Le projet de convention est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°6

Développement économique et infrastructures

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2018-031 : **CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT / APPROBATION**
Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD
Le conseil communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat à passer avec le Conseil départemental de Vaucluse qui détermine les modalités techniques et financières pour le déploiement du très haut débit sur le territoire intercommunal.
Le projet de convention va être adressé aux conseillers par voie dématérialisée dès réception.
→ Note de synthèse n°7

Personnel

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2018-032 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE HORS CLASSE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Max IVAN
Un agent de la collectivité remplit les conditions pour être promu au grade d'attaché hors classe.
Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création de cet emploi et la suppression de manière concomitante de l'emploi d'attaché principal que cet agent occupe aujourd'hui.

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2018-033 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE / APPROBATION**
Rapporteur : M. Max IVAN
Un agent de la collectivité remplit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.
Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création de cet emploi et la suppression de manière concomitante de l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe que cet agent occupe aujourd'hui.
→ Note de synthèse n°8 pour les questions n°11 et 12

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2018-034 : **INSTAURATION DE L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE LA HAUSSE DE LA CSG / APPROBATION**
Rapporteur : M. Max IVAN
Pour pallier la hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG) dans la Fonction publique, le décret n°2017-1889 pris en application de l'article 113 de la Loi de finances pour 2018 a instauré une indemnité compensatrice qu'il appartient aux exécutifs locaux de mettre en œuvre, sur décision de leur assemblée délibérante.
Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'instauration de cette indemnité.
→ Note de synthèse n°9